

RESOLUTIONS ADOPTEES

AL HIFADH SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2020, comme suit :

| Désignation | Montants Globaux | Nombre d'actions | Montants par action |
|---|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| | 2020 | 2020 | 2020 |
| Total des revenus | 452 697,258 | 72 656 | 6,231 |
| Total des charges d'exploitation | -75 224,601 | 72 656 | -1,035 |
| Résultat distribuable | 377 472,657 | 72 656 | 5,195 |
| Régularisation du résultat distribuable | 40 822,163 | 72 656 | 0,562 |

| | | | |
|---|--------------------|---------------|--------------|
| Sommes distribuables de l'exercice | 418 294,820 | 72 656 | 5,757 |
| Sommes distribuables des exercices antérieurs | 31,282 | 72 656 | 0,000 |
| Total des sommes distribuables | 418 326,102 | 72 656 | 5,758 |
| Affectation en dividendes | 418 280,592 | 72 656 | 5,757 |
| Nouveau Report à nouveau | 45,510 | 72 656 | 0,001 |

Elle décide, en conséquence, de fixer **le dividende par action** au titre de l'exercice 2020 à **5,757 dinars** et d'affecter le reliquat soit 45,510 dinars au compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au **Jeudi 27 mai 2021**. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à douze mille dinars (12 000 dinars) au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.

6^{ème} Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents.